

# Les nouveautés de Parcoursup 2021

## Un recrutement plus exigeant / Un dossier plus complet

Cette année, le **dossier de candidature** des bacheliers généraux et technologiques devra être plus **complet**. C'est-à-dire qu'en plus des moyennes des bulletins scolaires, les **notes des épreuves finales des spécialités**, prévues pour être passées du 15 au 17 mars 2021, doivent aussi figurer dans le dossier des candidats.

**Toutes les notes reçues entre la rentrée en première et la finalisation du dossier Parcoursup seront renseignées dans votre dossier de candidature.**

On en déduit que les **notes du contrôle continu** et des **épreuves de spécialité** vont être prises en compte lors de l'**affectation**.

Ce n'est donc pas seulement l'obtention du **baccalauréat** qui déterminera si vous pouvez intégrer la formation convoitée, mais aussi vos **notes**, puisque les établissements de l'enseignement supérieur pourront les **consulter** sur la plateforme Parcoursup.

## Prise en compte de la réforme du bac / Choix des spécialités

Pour les bacheliers généraux, le choix des **spécialités** suivies en première et en terminale constitue également un **élément crucial** du dossier.

Le but de la réforme du bac étant d'individualiser les parcours, les candidats présenteront donc des profils de plus en plus différents.

Même si, pour la majorité des formations (**licences** ou **BTS** par exemple), le choix des spécialités ne représente **pas un critère éliminatoire**, certains cursus plus **sélectifs** donneront la priorité à des profils **spécifiques**. Par exemple, les **écoles d'ingénieurs** ou les **prépa économiques et commerciales ou les prépas scientifiques** vont préférer un lycéen qui a suivi la **spé mathématiques** jusqu'en terminale. Les facultés de lettres quant à elles vont préférer un candidat qui a suivi une **spé LLCE** ou **HLP**.

Le choix de vos spécialités, dès la première, est donc **déterminant** et à ne pas prendre à la légère.

## De nouvelles formations rejoignent Parcoursup

L'année dernière, pas moins de 600 formations reconnues par l'Etat, comme celles dédiées aux professions du paramédical (orthophoniste, orthoptiste, pédicure, podologue, audioprothésiste, ergothérapeute, psychomotricien...) figuraient sur Parcoursup.

Plus de **17 000 formations** sur la plateforme cette année.

**Les écoles nationales vétérinaires** seront accessibles via la plateforme, **à travers un concours national dédié**. Plus besoin de passer obligatoirement par une **classe préparatoire**. Cette année, **160 places** seront disponibles et les candidatures se font directement sur Parcoursup.

D'autre part, il sera possible de postuler pour la première fois en **licence professionnelle**, grâce à la **réforme** des **DUT** qui se transforment en **BUT (Bachelors Universitaires de Technologie)**. À présent, la formation durera **trois ans** au lieu de deux.

Deux nouvelles **classes préparatoires** font également leur apparition sur Parcoursup :

- **MP2I** (maths, physique, ingénierie et informatique)
- **ECG** (économique et commerciale option générale) qui sera la fusion des **prépas ECE** (économique et commerciale option économique) et **ECS** (économique et commerciale option scientifique).

L'inscription à **Sciences Po** se fera désormais **pleinement** sur Parcoursup, contrairement aux années précédentes.

Pour la première fois, il sera possible de préparer **une formation pour devenir professeur des écoles dès la première année de licence**. Adossé à une spécialité de licence existante (Staps, maths, etc.), le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) combinera cours au lycée et à l'université avec des stages.

On trouvera également des formations du **ministère des Armées** ou encore **des formations d'écoles de management ou d'ingénieurs menant vers un diplôme de niveau bac+3**.

Le **ministère de l'Enseignement supérieur** a par ailleurs annoncé son intention de **renforcer l'offre de formations** en apprentissage, ainsi que la communication auprès des candidats, notamment pour éviter les phénomènes d'autocensure des lycéens boursiers.

## Le module Parcours+

Lancé l'année dernière, Parcours+ est un service toujours compris dans la plateforme de Parcoursup. Il permet d'aider les candidats qui désirent se relancer dans les études après **plusieurs années d'interruption**. Pour cela, le module met à disposition des informations spécifiques sur les **alternances**, les **formations professionnelles** ainsi que des **offres personnalisées pour leur parcours**.

Cependant, cette plateforme cible majoritairement des candidats possédant le **baccalauréat depuis plusieurs années** et qui ne sont pas en réorientation. Il répond notamment au besoin de **visiteurs** qui ne possèdent ni le statut de lycéen, ni celui d'étudiant.

## Des informations plus claires

Le ministère de l'Enseignement supérieur a annoncé qu'il sera plus exigeant sur **les informations concernant les formations** mises à disposition des étudiants par **les écoles et les facultés**, notamment sur tout ce qui concerne **les conditions d'admissions des établissements et les attendus** des écoles. L'objectif est d'offrir aux étudiants **une information égale et limpide** sur toutes les formations avant que **ceux-ci n'émettent leurs vœux**.

Le ministère a aussi décidé de renforcer **l'accompagnement des candidats**, comme en 2020, grâce à un **numéro vert** et l'organisation **de sessions de chat en ligne** par le biais des comptes Twitter, Facebook et Snapchat de Parcoursup.

Les **inscriptions** et le **début de formulation des vœux** n'auront lieu que le **20 janvier**. Cependant, le **site est ouvert depuis fin 2020**, les candidats ont donc **libre accès à toutes les informations** de la plateforme Parcoursup.